



VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE

AVIS PUBLIC RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025

Par cet avis public, Myrabelle Chicoine, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025.
2. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
3. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
4. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - vous avez 18 ans accomplis;
 - vous avez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir **l'une** des deux conditions suivantes :

- Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.
5. Vous pouvez **consulter la liste électorale** au lieu, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

En personne à la Maire de Sainte-Pétronille - 3, chemin de l'Église
Par téléphone au 418-828-2270, poste 1
Lundi au jeudi entre 8h30 et 16h00
Vendredi entre 8h30 et midi.

6. Vous devez vous présenter à la **Commission de révision** si vous souhaitez présenter une demande d'inscription, de radiation, de correction ou déposer une procuration afin que votre nom soit sur la liste électorale :
 - vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité ;
 - vous êtes propriétaire unique d'un immeuble ou d'un établissement d'entreprise dans la municipalité, mais n'habitez pas sur le territoire ;
 - vous êtes copropriétaires d'un immeuble ou cooccupants d'un établissement d'entreprise ;
 - vous souhaitez demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
7. La **Commission de révision** se déroule au lieu, aux jours et heures indiqués ci-dessous :

Maire de Sainte-Pétronille
3, chemin de l'Église
Mercredi 15 octobre 2025 de 17h00 à 20h00
Mardi 21 octobre 2025 de 14h00 à 17h00

Informez-vous auprès de la présidente ou de la secrétaire d'élection aux coordonnées suivantes.

Courriel : info@stepetronille.com
Adresse : 3, chemin de l'Église
Téléphone : 418-828-2270

Donné à Sainte-Pétronille, ce 3 octobre deux mille vingt-cinq (2025)

Myrabelle Chicoine
Présidente d'élection